



Lyon le 2 avril 2024

Le syndicalisme ne sera pas complice d'une nouvelle tragédie sanitaire, sociale, économique et environnementale

Les leçons de la tragédie de l'utilisation de l'amiante dans l'industrie, ne semble toujours pas comprise par une partie du patronat, face au nouveau scandale sanitaire que sont les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés (PFAS), appelés plus couramment "polluants éternels", utilisés depuis la fin des années 1940 dans l'industrie.

Ainsi, le communiqué du directeur général du groupe SEB, qui au nom de la défense de l'emploi, appelle à manifester devant l'Assemblée nationale, le 3 avril, pour s'opposer à un projet de loi visant enfin à interdire la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché de certains produits contenant des PFAS et l'application du principe pollueur-payeur à l'effort de dépollution, se révèle de l'imposture.

Depuis des décennies, la stratégie est la même de la part des entreprises polluantes : le chantage à l'emploi pour masquer et fuir leurs responsabilités en sacrifiant sur l'autel du productivisme et du profit la santé du monde du travail et celles des populations.

Faute d'un travail préventif effectif, de recherche et de développement, de transformation de l'appareil productif respectueux de l'humain et de la nature, de transitions des métiers et des compétences, le dilemme est impossible à résoudre : si l'entreprise continue à polluer, elle tue physiquement. Si elle ferme, elle tue socialement.

Alors, comment faire pour échapper à cette tragique impasse ?

L'urgence à agir plus que d'opposer devenir industriel et avenir de l'humanité. Car, l'ambition est bien de réintégrer la politique du travail dans un avenir respectant la nature comme patrimoine de l'humanité autant que comme ressource de vie et de production.

La CGT formule des propositions :

En premier lieu, il convient de repérer puis de supprimer les PFAS ou de les remplacer par des substances moins dangereuses, en disposant de données toxicologiques solides, non nocives pour les personnes, la nature et la biodiversité, afin de préserver la santé, l'environnement, les sites industriels et les emplois ;

- L'urgence d'un plan santé ayant pour objectif, la prévention des risques pour les personnes exposées ou contaminées par une ou des PFAS, ainsi que les soins en découlant, prioritairement, pour les salariés exposés, les riverains, les femmes enceintes et les enfants, dans la proximité des sites industriels ;
- Associer les représentants du personnel et les organisations syndicales sur les lieux de travail, les territoires aux investigations, dispositions et suivi des mesures prises ;
- Investir dans la recherche, avec la participation financière des entreprises concernées afin de planifier la dépollution et la prévention des risques, en garantissant la traçabilité des données par les services de l'Etat.

Il est grand temps de prendre appui sur les travaux des scientifiques, du Conseil économique et social, de toutes celles et ceux qui placent l'avenir de l'humanité avant celui du profit, pour garantir la santé de toutes et de tous, pour préserver et développer notre industrie, ses emplois, ses compétences, en l'adaptant à l'urgence climatique.